



# Le MAN appelle au boycott pour l'application du droit en Israël - Palestine

Il est fait appel à la responsabilité individuelle des citoyens et à leur responsabilité de consommateurs.

## BOYCOTT et NON-VIOLENCE

« Le boycott consiste à appliquer au domaine de la consommation le principe essentiel de la stratégie de l'action non-violente de non-coopération. Il repose sur l'analyse suivante : dans une société, ce qui fait la force des injustices du désordre établi, c'est la complicité, c'est-à-dire la coopération volontaire ou passive de la majorité silencieuse des citoyens. La résistance non-violente vise à rompre cette complicité par l'organisation d'actions collectives de non-coopération avec les structures sociales, économiques ou politiques qui engendrent et maintiennent ces injustices. [...] Dans cette perspective, la stratégie de l'action non-violente vise à organiser des actions de non-collaboration avec les institutions, les structures, les idéologies, les régimes, les Etats qui portent atteinte aux libertés et aux droits de l'homme ». (*Lexique de la non-violence, Jean-Marie Muller, IRNC n°68 p.11 et 55*).

## Le boycott : une longue histoire de luttes légitimes

Deux exemples parmi tant d'autres :

### Contre la discrimination des Noirs aux Etats-Unis

Le 1<sup>er</sup> décembre 1955, une couturière noire de 42 ans, Rosa Parks, rentre chez elle, fatiguée, et va s'asseoir sur le premier siège libre, dans la section « réservée aux Blancs ». Elle refuse de céder sa place à un passager blanc... Dès le lendemain, le jeune pasteur de Montgomery, **Martin Luther King**, appelle au boycott des bus qui durera 382 jours jusqu'à l'obtention de la non-ségrégation dans les transports.



### Contre l'apartheid en Afrique du Sud

En 1976, une vaste campagne internationale voit le jour à travers le boycott des oranges Outspan. Le Mouvement anti-apartheid a été un puissant facteur de sensibilisation des opinions publiques, notamment en France. Des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud ont accompagné les boycotts économiques, sportifs et culturels.

Desmond Tutu déclarait en Californie, fin 2010 : « **Nous avons vaincu l'apartheid sans violence parce que la communauté internationale avait accepté de soutenir la campagne de désinvestissement en Afrique du Sud. Une campagne similaire peut apporter la paix au Moyen-Orient sans violence.** »



# POURQUOI UNE CAMPAGNE INTERNATIONALE BDS ?

C'est la réponse à l'appel de la société civile palestinienne lancé en 2005, qui demande aux « **hommes et femmes de conscience du monde entier d'imposer de larges boycotts et de mettre en application des initiatives de retrait d'investissements contre Israël tels que ceux appliqués à l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid.** »

Après avoir constaté l'inefficacité de l'action violente et lassée des échecs répétés des négociations successives de paix, la société civile palestinienne s'adresse aux organisations des sociétés civiles internationales. L'appel demande de « poursuivre l'action jusqu'à ce que Israël honore son obligation de reconnaître le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination et respecte entièrement les préceptes du droit international » :

- en mettant fin à la colonisation,
- en reconnaissant les droits fondamentaux des citoyens arabo-palestiniens d'Israël...
- en respectant les droits des réfugiés palestiniens (résolution 194 de l'ONU).

**En effet, l'occupation de la Palestine et la colonisation des Territoires Occupés sont contraires au droit international :**

- la 4<sup>ème</sup> Convention de Genève (12 août 1949) interdit à toute puissance occupante d'installer des populations et d'exploiter le territoire occupé,

- la base légale des relations de l'U.E. avec Israël relève de l'accord d'association U.E.- Israël entré en vigueur en juin 2000. L'article 2 de cet accord stipule que ces relations « devraient être basées sur le respect des droits humains et des principes démocratiques qui régissent leur politique intérieure et internationale ». Par cet accord, Israël obtient des conditions douanières privilégiées pour l'importation de produits dans les 27 pays membres de l'U.E.. Ces avantages s'appliquent exclusivement aux biens produits dans le territoire de l'Etat d'Israël (art. 83). Or, de nombreuses marchandises agricoles et industrielles déclarées israéliennes proviennent en fait des colonies établies dans les Territoires palestiniens.

Le mouvement non-violent international et la campagne Boycott Désinvestissement Sanctions (BDS) n'ont qu'un seul but obtenir une paix juste entre Israéliens et Palestiniens, par l'application du droit. Il ne s'agit pas de stigmatiser un Etat en soi, encore moins un peuple ou une religion, mais la politique de cet Etat.



Construction d'une colonie sur le territoire de Bil'in.  
Photo ActiveStills.org

« Toute l'essence et l'éthique de la campagne BDS se situe à ce point précis : à l'heure où ni la communauté internationale, ni l'Union européenne et encore moins la France ne jouent leur rôle dans l'application des résolutions internationales votées par l'ONU, il s'agit bien de **construire un mouvement citoyen**, « par le bas », exerçant des pressions économiques et politiques sur Israël afin qu'il applique les résolutions votées par les Nations Unies. C'est cela la campagne BDS et rien que cela : l'exigence du droit, et de tout le droit, à l'heure où les puissances internationales abandonnent justement ces « sans-droits » que sont aujourd'hui les Palestiniens ».

« BDS, une campagne pour la justice », I. Ekeland, A. Coupé, N. Chahal, et M. Sibony dans *Le Monde*, 31 mars 2010.

# LA CAMPAGNE BDS

## BOYCOTT - DESINVESTISSEMENT - SANCTIONS

### BOYCOTT

*Nous appelons à ne pas acheter les produits suivants, parmi d'autres :*

**Agrumes Jaffa, Avocats Carmel et Kedem, Fleurs coupées Coral.**

Les productions agricoles (légumes, fruits et fleurs) proviennent en grande partie des colonies et sont généralement mélangées avec des produits d'Israël. Aussi, il est presque impossible de donner l'origine exacte (cf. site de Gush-Shalom : <http://gush-shalom.org/Boycott/boyceng.htm>).

**Cosmétiques Ahava** (de la colonie Mitzpe Shalem).

**Appareil à eau gazéifiée Soda-Club** (de la colonie Mishor Edomim).

Rien n'empêche un citoyen de refuser d'acheter un produit quel qu'il soit, mais l'appel à boycott peut entraîner des poursuites : le Parlement français a voté une loi anti-boycott en 1977 qui punit de sanctions pénales toute personne qui adopterait des comportements de type discriminatoire. **Mais il ne s'agit pas ici de provocation à la discrimination : la campagne internationale BDS vise uniquement à faire appliquer le droit international par le gouvernement d'Israël, c'est un acte politique.**

### DESINVESTISSEMENT

*Nous appelons les firmes et les institutions à ne plus investir dans des entreprises israéliennes ou internationales, quand cela contribue à la colonisation des Territoires occupés (y compris Jérusalem-Est). L'interpellation individuelle des élus, des entreprises ou des administrations est une forme d'expression et de pression très importante : les entreprises ne peuvent pas rester indéfiniment insensibles aux requêtes de leurs clients, et les élus aux revendications citoyennes.*

**Caterpillar**, firme américaine, vend à Israël des bulldozers qui arrachent des oliviers et détruisent des maisons palestiniennes pour construire le mur ou étendre les colonies israéliennes. Dans la région de Grenoble, Caterpillar assemble des pièces pour ces bulldozers.

**Véolia et Alstom**, sociétés françaises, construisent un tramway reliant Jérusalem aux colonies voisines. La campagne développée par la société civile dans toute l'Europe, avec l'aide des militants israéliens de « Who profits », a contribué à la perte par Véolia de nombreux marchés, en Grande Bretagne, aux Pays-Bas et en Irlande... et au désinvestissement de Véolia par une banque éthique néerlandaise.

**Elbit Systems**, société de défense israélienne, fournit du matériel de surveillance pour le mur de séparation construit en Cisjordanie (ce mur est une violation du droit international selon un jugement en 2004 de la Cour internationale de justice). Le 3 septembre 2009, la ministre norvégienne des finances, Kristin Halvorsen, a annoncé que la société israélienne Elbit ne serait plus soutenue par le fonds de pension scandinave pour des « raisons morales ». Cet exemple a été suivi par d'autres groupes financiers au Danemark et en Suède.

**Agrexco**, société israélienne d'import-export, a implanté une plate-forme dans le port de Sète pour commercialiser ses produits – fruits et légumes (dont les marques Carmel et Jaffa...) – sous le label « produits d'Israël », alors que 70% d'entre eux proviennent des productions agricoles des colonies (dont celles de la Vallée du Jourdain où 95% des terres et 98% de l'eau sont confisqués par les colons). Une large « coalition contre Agrexco » regroupant au plan national syndicats, partis et associations, s'est constituée autour de Sète et Montpellier et s'étend en Europe pour éviter qu'Agrexco y pénètre par un autre moyen.

### SANCTIONS

*Nous appelons à la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël car Israël ne respecte pas les conditions de l'accord.*

Le non-respect du droit international, les actes criminels commis lors des bombardements sur Gaza en 2008-2009, la poursuite du blocus de Gaza ont été dénoncés par le rapport Goldstone du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Celui-ci demande que les responsables de ces actes soient jugés par des tribunaux appropriés.



La campagne fait parler d'elle aux quatre coins du monde : du Canada à l'Australie, en passant par l'Afrique du Sud, les Etats-Unis, l'Amérique latine et l'Europe, c'est un mouvement international, non-violent et populaire qui se développe : syndicats, ONG, associations, Eglises, universités, municipalités, personnalités de renommée mondiale et simples citoyens se retrouvent pour défendre un même objectif : l'application du droit.

A l'intérieur d'Israël se développe le mouvement de Boycott from within, au sein duquel des pacifistes intellectuels, artistes... se sont regroupés pour appeler la société civile internationale à développer la campagne BDS (Boycott - Désinvestissements - Sanctions). Le 14 mai 2009, 20 organisations israéliennes écrivent au gouvernement norvégien pour lui demander de désinvestir des fonds de pension utilisés par des entreprises israéliennes actives

## ECHOS DE LA CAMPAGNE BDS

dans la construction des colonies. Parmi ces associations : le Centre d'Information Alternative (AIC), La Coalition des Femmes pour la Paix, New Profile, Ta'ayush, Women against the Occupation and for Human Rights, Yesh Gvul, Zochrot...

Suite aux pressions dans le cadre de BDS, la banque Dexia est sur le point de revendre sa filiale israélienne. L'Université de Johannesburg en Afrique romps ses liens avec l'Université israélienne Ben Gourion. Le gouvernement allemand décide que la Deutsche Bahn International, compagnie de chemins de fer se retirait du projet de construction du train de Tel Aviv à Jérusalem, déclarant que ce projet était «problématique et potentiellement une violation du droit international».

Sur le net :

[www.bdsfrance.org](http://www.bdsfrance.org)  
[www.gush-shalom.org](http://www.gush-shalom.org)  
[www.whoprofits.org](http://www.whoprofits.org)



La Coalition des femmes pour la paix alimente depuis quelques années le site «Who Profits from the occupation?» (A qui profite l'occupation ?): <http://coalitionofwomenforpeace.org>

**La campagne BDS est l'expression de tous ceux qui pensent qu'il est encore possible d'agir et d'éviter le pire pour les peuples de la région. Car tant que le droit sera bafoué et que l'impunité durera, aucune paix ne sera possible.**



**Mouvement  
pour une  
Alternative  
Non-Violente  
(MAN)**

Mouvement de réflexion et d'actions créé en 1974, le MAN est une association fédérant une vingtaine de groupes locaux. Le MAN a pour objectif de promouvoir la non-violence et de faire valoir son apport spécifique dans la vie quotidienne, dans l'éducation et dans les luttes sociales et politiques. Par la réflexion, l'action et la formation, le MAN cherche à promouvoir, par des méthodes non-violentes, une société de justice et de liberté.

*Contactez le secrétariat national du MAN*

114 rue de Vaugirard - 75006 Paris  
man@nonviolence.fr ou 01 45 44 48 25

Voir également le site du MAN : [www.nonviolence.fr](http://www.nonviolence.fr)

### CONTACT LOCAL

***Ne pas jeter sur la voie publique***